

DROIT SOCIAL

ISSN 0012-6438

N. 3, Mars 2021

[Consulta en línea desde Intranet](#)

TRIBUNE	
<i>My Uber is rich</i> Christophe RADÉ	193
IN MEMORIAM	
<i>Hommage</i> – La réintégration du salarié gréviste illégalement licencié Philippe WAQUET	196
DOSSIER	
Quel avenir pour les plateformes après le rapport Frouin ? Jean-Yves FROUIN – Barbara GOMES – Tatiana SACHS Stéphane VERNAC – Josépha DIRRINGER – Marion DEL SOL	201
ÉTUDES	
<i>Droits et libertés</i> Le port de la barbe par un travailleur peut-il être une manifestation de ses convictions religieuses ou politiques ? Jean MOULY	232
<i>Contrat de travail</i> De l'ANI du 26 novembre 2020 sur le télétravail à l'avenir du travail à distance Jean-Emmanuel RAY	236
Lutte contre la fraude au détachement : la Cour de cassation interprète le droit de l'Union pour faciliter la mise en œuvre de la solidarité financière des donneurs d'ordre Sophie ROBIN-OLIVIER	243
<i>Institutions représentatives du personnel</i> La représentation équilibrée des femmes et des hommes, une exigence étonnamment limitée aux listes syndicales Juliette BRUNIE	248
<i>Santé – Sécurité</i> Un ANI sur la santé au travail, pour quoi faire ? Franck HÉAS	253
<i>Politique d'emploi</i> « Territoire zéro chômeur de longue durée » – Acte II – Pierre-Yves VERKINDT	259
<i>Page de la protection sociale</i> <i>Point de vue</i> : Droit et passion du droit... de la sécurité sociale Morane KEIM-BAGOT	265
ACTUALITÉS	
Obligation de sécurité, préjudice nécessaire et preuve du harcèlement moral Patrice ADAM	268